

Une assemblée d'affaires courantes ou de transition finalement ?



A plusieurs égards, l'Assemblée Générale Nationale de ce mercredi 25 octobre se résumait en un remake de scénarios vécus lors de précédents colloques fédéraux dans les locaux du 52-54 de la Gaasbeeksesteenweg de Halle.

Toutefois, le dernier point abordé de l'ordre du jour, en l'occurrence la publication attendue des résultats des élections 2018-2024 par l'huissier de justice mandaté, a « sorti » l'assemblée... de sa léthargie.

Chaque assemblée recense un côté théâtral, demande une minutieuse préparation intellectuelle et matérielle. Aussi, souhaitant au plus vite palper l'ambiance d'un 25 octobre colombophile particulier pour cause de résultats électoraux engageant les six prochaines années, « Coulon Futé », dès potron-minet, a pris la direction du siège de la fédération. A son arrivée (il était de loin le premier représentant de la presse colombophile), la fourmilière fédérale grouillait d'activités. L'occasion était propice pour tenter un micro-trottoir colombophile.



Un goût d'avant le lever de rideau !



Le montage de la sonorisation des débats était en cours. Comme à l'accoutumée, depuis six années, **Eddy Vanhuychem** l'assurait méthodiquement, réalisait les derniers réglages dans la salle des débats et la cabine d'interprétariat. Bouteilles d'eau et verres étaient rangés sur le plan de travail des mandataires qui ont l'habitude de siéger toujours au même endroit. La table pour le repas de midi était dressée. Le café chaud attendait ses premiers dégustateurs.

De son côté, **Nancy Verhulst**, secrétaire du Conseil d'Administration et de Gérance National (CAGN), s'affairait dans ses dossiers sans perdre la moindre seconde, reconnaissait que ce 25 octobre était un jour comme un autre car chaque membre du personnel sait pertinemment, lors de son engagement, qu'il doit s'attendre à d'éventuels changements directionnels



périodiques incitant à adopter un regard des plus professionnels. Ce qui est son cas selon ses dires. **Eric Dubois**, secrétaire national du volet informatique, préparait le matériel adéquat...

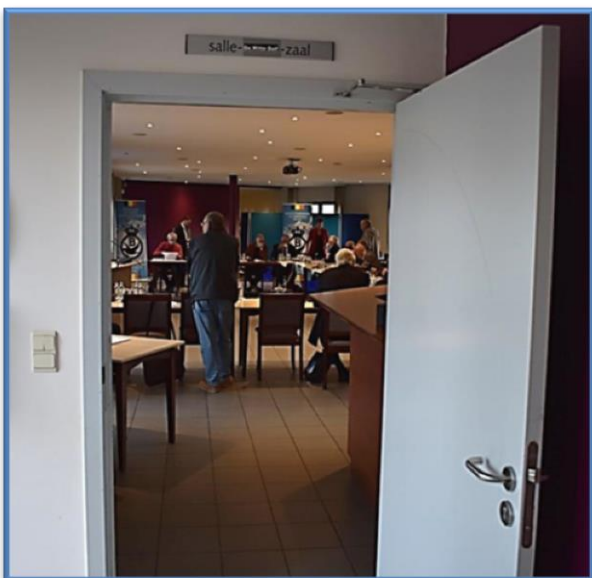


Arrivé entretemps, **Dominique Charlier**, le Conseiller Juridique National, témoignait d'une réelle satisfaction, car, sans connaître les résultats nominatifs du scrutin (comprenez par là qu'il ignorait les noms des élus), il annonçait un taux de participation dépassant les 50 % (54,7 % au final), de loin supérieur aux 30 % de 2011. Il ne pouvait que se montrer satisfait de la prise de conscience des amateurs, de leur intérêt manifesté pour la colombophilie. Il prévenait dans la foulée qu'il quitterait les débats à 14h30 pour aller chercher l'huissier de justice.

Entretemps aussi, atteint par la limite d'âge lui interdisant de briguer un nouveau mandat, **Jean-Louis Loix**, président du Conseil de Gérance du Limbourg, saluait l'assistance présente en émettant le vœu de vivre une assemblée au climat calme et serein...

« Coulon Futé » gagnait alors la salle d'attente au « - 1 » jouxtant le bureau présidentiel. Il y effectuait les réglages informatiques nécessaires pour pouvoir annoncer dans les plus brefs délais (il fut en réalité le premier) les résultats électoraux sur la toile, discourait ensuite avec des collègues néerlandophones entretemps arrivés de sujets divers pour prendre en quelque sorte la température ressentie de part et d'autre de la frontière linguistique.

Une première partie à huis-clos !



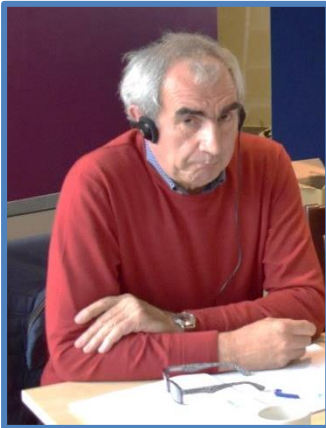
Convoquée à 9h30, l'assemblée abordait le premier point de l'ordre du jour en l'absence de la presse. Quatre plaintes, relatives à des infractions au Code de Déontologie, y étaient traitées. Y était aussi entériné le procès-verbal relatif aux opérations électorales rédigées par le CAGN. En principe, le point 13 de l'ordre du jour (*Courrier de l'EP de Flandre orientale demandant de placer les points suivants à l'ordre du jour (en annexe) : * Elections 2017 – candidatures à discuter*) a certainement été évoqué à ce stade car il n'en fut pas question pendant la séance publique.

En fait, c'est peu après les douze coups de midi, après un long temps d'attente, que les portes de l'hémicycle s'ouvrirent à la presse. Les procès-verbaux des deux assemblées du 22 février dernier ont été entérinés sans commentaires. Au préalable, aucune allusion au point précédent traité à huis-clos ne fut formulée. Tant il est vrai que le président **Stefaan Van Bockstaele**, soucieux d'avancer au plus vite, n'a guère laissé le temps pour réagir. Se souvenait-il d'un

précédent cas où l'approbation d'un PV avait perduré alors que cette démarche ne consiste en fait qu'en l'acceptation des propos émis et entendus en réunion et non en une nouvelle discussion sur le fond ? C'est plausible.

Entrée des finances dans l'arène !

Avec son style et sa diction habituels, **Juliaan De Winter**, le trésorier national, aborda, en



présence de la comptable **Griet De Tavernier**, la problématique du montant du prix de la bague 2018 à proposer au Ministre des Finances (niveau fédéral) en égrainant une série de données numériques : montant des dépenses, des cotisations rentrées ; prévision des ventes ; nombre de bagues vendues ... De son intervention difficile à suivre, contentons-nous de retenir la conclusion finale à savoir un déficit d'exploitation de 6.000 € au niveau du dossier « *bagues fédérales* ». Une perte, selon ses dires, qui ne nécessite pas pour autant de



programmer une quelconque augmentation. Ainsi donc, le coût de la bague et la procédure arrêtée l'an dernier resteront inchangés en 2018. En d'autres termes, le **prix de la bague est maintenu à 1 € et un supplément de 2 € par bague sera de nouveau demandé à partir de la 151^{ème} bague**. La première intervention de l'argentier fédéral se solda par son désormais classique « *Tout le monde d'accord ? Merci. Point suivant* » prononcé sans interruption.

Juliaan De Winter poursuivit sur sa lancée en abordant cette fois, conformément à l'article 43 des Statuts (**annexe 1**), le budget EP/EPR relatif aux données kilométriques (**annexe 2**). Ce budget établi à partir des données 2011-2017 s'avère provisoire, sera ultérieurement



adapté en fonction de celles des nouveaux mandataires. Le traitement de ce quatrième point de l'ordre du jour s'est évidemment clôturé par la formule chère au trésorier. L'Anversois **Jef Oorts** intervint à ce moment pour faire remarquer qu'il avait toujours œuvré gratuitement, un geste que le président national déclara apprécier.

Stefaan Van Bockstaele reprit ensuite les rênes de l'assemblée. Il aborda, suite à la demande de l'EP Flandre orientale, le point 5 « décompte olympiade 2017 et journées nationales 2016 », précisé par l'annotation « détail complet relatif à l'Olympiade (recettes et dépenses) » figurant sur l'ordre du jour définitif publié par ailleurs dans « *Une Saint-Crépin de derrière les fagots ?* » de

la rubrique **Thèmes de réflexion**.

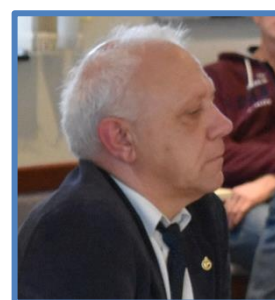
C'était une opportunité pour jouer cartes sur table. Ce fut en réalité une nième occasion pour le président national de s'engager dans un monologue non « **appuyé** » par un power-point (« **Coulon Futé** » ; *ce fut pourtant souvent le cas auparavant dans des assemblées précédentes*) délivrant une concrète analyse comptable détaillée, accessible de visu,

permettant à chacun de s'imprégner des données numériques avancées. Ce fut un manquement dommageable dans la communication.



Le président national déplora d'entrée de jeu les articles sources de désinformation. Il répéta en insistant qu'un subside réparti sur trois ans de 150.000 €, identique - toujours selon les termes présidentiels - à celui du Van Damme, un meeting international reconnu d'athlétisme, avait été attribué par la Fédération Wallonie-Bruxelles (Iris). Il annonça, en tournant à son gré les pages d'un dossier placé devant lui, un total des dépenses s'élevant à 569.915 € correspondant à une location

de salle prestigieuse, au budget sécurité élevé (70.000 €) suite au niveau d'alerte terroriste quatre sur l'ensemble du pays, aux publicités payantes, aux articles promotionnels, à des dépenses diverses. Il aborda ensuite les recettes en répétant à nouveau, en premier lieu, les 150.000 € précités, accompagnés cette fois des 25.000 € offerts par le Lotto. Il avança par après les 190.000 € de sponsoring récoltés exclusivement par sa personne, **Dirk Schreel** et **Geert Philips**, tous les trois objets d'une plainte pour cause de repas « offert » (un spaghetti de 11 € selon les dires présidentiels). Il évoqua encore les 101.700 € récoltés pour les stands présents lors de l'Olympiade, les 14.000 € de publicités et de catalogues avant de citer une recette totale de 579.092 € assurant un bénéfice final de 9.000 €. « *Tout est payé, cela n'a pas coûté un cent à nos amateurs* » insista le président (« **Coulon Futé** » : *des postes ont dû être oubliés car le total des recettes citées ne correspond pas à celui des rentrées ; aucune donnée relative à la participation n'a été formulée par exemple*).



Pierre De Rijst s'informa sur des pertes éventuelles. Ce à quoi le président national rétorqua par un « *Pourquoi des pertes avec 9.000 € de bénéfice ?* ». Il s'en suivit une longue discussion « stérile » portant entre autres sur un plausible vol de timbres de poste non reconnu par le président faute de preuves et de statistiques.

La plus haute instance nationale conclut finalement en ces termes : « **On peut être fier, on a vécu un événement top pour la Belgique. Les absents ont eu tort. Grâce au travail de tout le monde, on a obtenu de bons résultats.** ».

Un **Luc Bafort** vraisemblablement inquiet demanda si, à ce stade de la réunion, les 150.000 € de subsides octroyés par la Fédération Wallonie-Bruxelles, prévus en trois tranches, étaient payés (« **Coulon Futé** » : *l'absence de support visuel l'a-t-il incité à poser la question ?*) La comptable **Griet De Tavernier** confirma les versements. Dans son intervention, **Willy Nuël** informa avoir remercié, au nom de la RFCB, le Ministre qui lui a répondu avoir reçu un bon briefing.

Discrètement, il fut alors signalé au président national, soucieux d'avancer dans l'ordre du jour, que la comptabilité des Journées nationales 2016 n'avait pas été évoquée. **Stefaan Van Bockstaele** répondit de manière laconique : « *Les dépenses pour ces journées se sont élevées à 115.000 €, les recettes par contre à 30.000 €, ce qui implique une perte comptable de 84.000 €. Ce n'est pas une perte pour moi. En 2017, la location de la salle sera gratuite contrairement aux 50.000 € de 2016, la manifestation se résumera, en l'absence de stands commerciaux, en une remise de prix.* » (« **Coulon Futé** » : les Journées Nationales sont des jours de fête pour tous les colombophiles. Les amateurs non classés dans les championnats nationaux vont-ils se déplacer uniquement pour applaudir des nominés ? La question est posée. L'exercice comptable des journées nationales n'a-t-il pas pris en compte certains éléments financiers de l'Olympiade ? La question est aussi posée.).

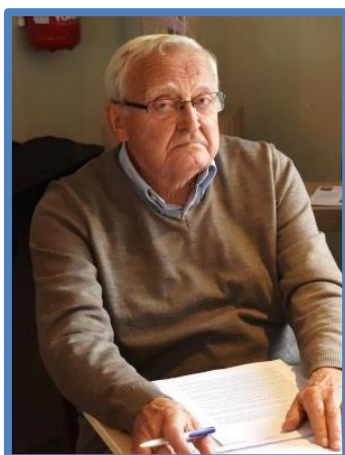
Le décompte de ces activités est déclaré approuvé sur le site de la fédération. En réalité, il n'a pas été demandé à l'assemblée de prendre position.

Entrée judiciaire dans l'arène !

« *Qui connaît encore IT Factory ?* », « *Personne ?* ». C'est en posant ces deux questions que **Stefaan Van Bockstaele** lança le point 9 de l'ordre du jour car les trois précédents (6, 7 et 8), imposés par les statuts lors de toute assemblée d'octobre, étaient sans fondement car aucune proposition d'exclusion, aucune demande de levée d'exclusion et de réhabilitation, aucune démission, aucune nomination n'étaient répertoriées.

IT Factory renvoie en réalité au programme informatique usité sous l'ère **De Rijst**, s'avère la propriété d'une tierce personne « *extérieure* » à la RFCB. L'avènement de la présente législation déboucha sur une rupture de collaboration (« **Coulon Futé** » : au profit de WPROL) devenue source de litige judiciaire opposant RFCB et IT Factory dont certaines applications de son programme étaient encore dernièrement usitées au siège fédéral ce qui n'est plus le cas à l'heure actuelle selon les dires présidentiels.

Au tribunal de première instance, dixit **Stefaan Van Bockstaele**, la RFCB eut gain de cause, mais perdit en appel et fut condamnée à devoir payer un total de 132.000 € hors frais d'avocat. « *Faut-il aller en cassation uniquement pour la forme car le jugement est posé ? A l'assemblée de décider. !* » C'est en ces termes que le président national posa la question. Il précisa que des tractations vont être menées pour payer en tranches ces 132.000 € car ils ne sont pas prévus au budget. « *Comment faire ? Est-ce qu'on peut se tirer d'affaire ? Comment combler ce trou ? Nous, on a fait le nettoyage, il n'y a plus de cadavre ! Tout est clean pour l'avenir.* »



Il précisa que des tractations vont être menées pour payer en tranches ces 132.000 € car ils ne sont pas prévus au budget. « *Comment faire ? Est-ce qu'on peut se tirer d'affaire ? Comment combler ce trou ? Nous, on a fait le nettoyage, il n'y a plus de cadavre ! Tout est clean pour l'avenir.* »

A ce moment **Dirk Schreel**, le président du Comité Sportif National (CSN) intervint : « *Nous avons à notre arrivée dû faire face à un trou énorme* (« **Coulon Futé** » : au grand étonnement de l'ancien trésorier limbourgeois Arthur Knaepen, devenu membre émérite, présent dans la salle). *L'amateur n'a pas été puni. On trouvera des solutions, pas question que la presse parle de faillite éventuelle. A titre indicatif,*

des amortissements anticipatifs ont été effectués pour que divers postes ne reviennent plus. ». Le président national clôtura par un significatif « *on ne va pas aller en cassation, je ne veux pas signer le papier* ». L'assemblée générale, silencieuse, n'a pas été invitée finalement à se positionner.

Résultats WPROL Clap 1 !

Ce dixième point de l'ordre du jour était demandé, d'une part, par l'EPR Hainaut-Brabant wallon implorant l'abandon du programme WPROL et, d'autre part, par l'EP de Flandre orientale sollicitant une évaluation WPROL y compris du contrat (« **Coulon Futé** » : *pour rappel à ce stade de l'AG, il faut savoir ou se remémorer que ce document a été signé pour trois ans*).

Stefaan Van Bockstaele déclara que WPROL s'avérait au départ un programme administratif qui couvrit par la suite d'autres domaines. « *Nous, dit-il textuellement, on a fait une mauvaise évaluation dans certaines choses. On aurait pu mieux faire. Mais un arrêt et un retour en arrière, c'est non pour moi* ».



Un 33...33... 33... explicatif ! Invité par le président à développer son analyse pour expliquer les difficultés rencontrées lors de la prise en charge de la classification des résultats (inter)nationaux par WPROL, **Geert Philips** évoqua les trois axes de sa réflexion qu'il appelle théorie des « 33... 33... 33 ». Selon le secrétaire de coordination générale, le **premier « 33 »** est la conséquence d'une préparation non optimale à 100 % (« **Coulon Futé** » : *argument corroborant la position d'un éditorialiste colombophile, en voix off pendant la réunion, pensant que le*

lancement de WPROL ne pouvait attendre 2018 pour cause d'incertitude causée par les élections). En ce qui concerne le **deuxième « 33 »**, il résulte par contre d'erreurs constatées et de manquements de certaines sociétés : amateurs sans numéro de licence, numéros de licences n'existant plus, amateurs jouant depuis dix ans sans coordonnées. Quant au **troisième « 33 »**, il découle d'oppositions rencontrées partout dont certaines étaient délibérées de par des failles rencontrées dans les dossiers. En conséquence, une grande panique s'instaura au sortir du premier national, tout le logiciel a dû être réécrit. Cela a pris du temps.

Dirk Schreel, le président du CSN, enchaîna : « *Un livre de toutes les erreurs existe... Jamais il n'était possible d'évaluer ce qui se passait... Un coût supplémentaire fut nécessaire pour tout arranger dont notamment des problèmes au niveau de nos données erronées. Beaucoup de choses ont trouvé une solution. La première année est passée, une évaluation avec WPROL sera faite, toutefois elle est prévue après les résultats des élections... Un contrat de trois ans*

*existe... 40 cents par pigeon, rien de plus n'a été demandé... Le CSN va établir un coût à demander par pigeon engagé en 2018 où tout sera intégré. Il ne sera dès lors plus question de demander 10 cents en un endroit, 25 en un autre. Ce sera régulé en février prochain... WPROL est fiable au niveau des contrôles, a fait ses preuves... Des possibilités informatiques sont offertes aux amateurs pour cerner les performances de leurs pigeons (« **Coulon Futé** » : il aurait été intéressant, par souci de transparence totale, de savoir combien d'amateurs ont utilisé le login et le mot de passe qui leur ont été attribués pour disposer de semblable avantage.). ».*

Mark De Backer réagit en premier. Outre le besoin de personnel motivé pour travailler avec



WPROL (le logiciel a été annoncé propriété de la RFCB), il fit remarquer la nécessité d'une personne disposée à faire le travail car tout ne se fait pas automatiquement. Faisant ensuite référence à la raréfaction du précité personnel collaborant marquant parfois de l'opposition, le Flandrien oriental émet des craintes quant à la pérennité du système.

Les difficultés financières causées par l'utilisation de WPROL ont ensuite été évoquées avant qu'il ne soit demandé aux sociétés de s'adapter au programme informatique fédéral, tant

il est vrai que des logiciels propres à certaines sociétés (principalement au Nord du pays) ne sont pas compatibles avec l'outil de la fédération.

Avant de décréter à 13h15 un break salutaire pour permettre à l'assemblée de se restaurer, **Stefaan Van Bockstaele** conclut en affirmant qu'il était urgent d'arriver à une uniformité nationale dans les bureaux d'enlogement (feuilles de jeu). Cette uniformité doit aussi être répercutée à l'échelon international où parfois des différences existent par rapport à ce qui est appliqué en Belgique.

Fait interpellant : aucune voix de l'EPR Hainaut-Brabant wallon n'est intervenue dans l'étude de ce point. Ladite EPR avait demandé de le reprendre à l'ordre du jour.

Un nouveau costume pour Dirk Schreel !

Peu après 14 heures, **Stefaan Van Bockstaele** rappela les mandataires. Différents groupes par affinité se sont constitués pendant le repas auquel « Coulon Futé » n'a pas pris part malgré la cordiale invitation du président national. Autour de la table s'était notamment reformé l'ultime Conseil de Gérance National en fin d'exercice avant la dernière réforme administrative. Ainsi les **Charlier, De Rijst, Goulem** et **Knaepen** ont vraisemblablement échangé des souvenirs d'une gestion secondée par l'apport d'un Conseil d'Administration assez important en membres.

En l'absence de **Dominique Charlier, Dirk Schreel** endossa le costume de Conseiller Juridique National pour aborder les propositions de modifications aux Règlements RFCB (point 11 de l'ordre du jour). Dix articles du Règlement Sportif National étaient concernés (**annexe 3**). L'ajout accepté, apporté au dernier paragraphe de l'article 52, rend ce dernier très

explicite, sans contestation possible à l'instar de la brève correction de l'article 83, motivée également par le seul souci de clarification.

Les amendements apportés à l'article 101 firent dire à **Stefaan Van Bockstaele** que le RFCB-Online est, ce jour, officialisé après une année d'essais. Une étape importante est ainsi franchie à ses yeux car un long chemin, selon ses dires, a été parcouru. Il ajouta *in fine* que les locaux doivent assurer une partie de la responsabilité. Notons que la bague de caoutchouc en grand demi-fond national n'est plus obligatoire en cas de constatation électronique (« **Coulon Futé** » : *la bague électronique garantit-elle une totale fiabilité ?*). Cependant l'amateur a toujours la possibilité d'en demander une mais à ses frais.

Les modifications dans les articles relatifs aux ventes (105 à 111) se résument à une simple actualisation de date. Celle opérée dans le Règlement Doping version flamande fut nécessaire pour mettre en concordance totale les textes français et néerlandais.

Résultats WPROL Clap 2 !

Dirk Schreel traitait ensuite le courrier de l'EPR Hainaut-Brabant wallon (point 12 de l'ordre du jour) demandant la suspension de la décision prise par le CAGN concernant l'extension des championnats nationaux de petit demi-fond et, indirectement, des championnats précités jusqu'à l'AG de ce jour susceptible de modifier des critères qu'elle a statutairement entérinés en février dernier. Le président du CSN rappela la raison de ce courrier : « *Des critères de championnats nationaux ont été définis et entérinés lors de l'AG de février 2017. A la demande de la province de Namur, suivie par celle de Liège et d'autres encore qui ont embrayé le mouvement, il fut autorisé de prendre en demi-fond un vol en plus en août. Le Hainaut-Brabant wallon n'est pas d'accord. Le CSN lui a donné raison (7 oui, 3 non). Ce fut une mauvaise décision de notre part. Les critères de février doivent être maintenus. Et non ce qui a été décidé en août.* » Il va de soi que les amateurs concernés pourront revoir leur copie en principe rentrée au siège fédéral (**annexe 4**).

Un grain de sable non prévu !

S'apprêtant à lancer la copie sportive 2018, **Stefaan Van Bockstaele** donna la parole à **Jean Delstanche** qui s'étonna du fait que le président de son EPR, officiellement convoqué pour une heure déterminée, attend dans le couloir sans avoir pu développer les courriers qu'il a signés. Il fit remarquer qu'il n'était pas concevable, à ses yeux, de parler en son nom (« **Coulon Futé** » : *ce qui expliquerait les non-interventions des représentants du Hainaut-Brabant wallon lors de la première partie de l'assemblée ?*). Après palabres, **Bernard Chapelle** fut appelé, rencontra des problèmes de micro l'empêchant de prononcer le moindre mot avant qu'il n'entende de la bouche du président du CSN que son courrier relatif aux championnats nationaux avait obtenu gain de cause. En d'autres



termes, il lui était tacitement signifié que le traitement de ce point de l'ordre du jour était clôturé. **Jean Delstanche** revint à la charge car, selon lui, son président d'EPR n'a pas pu s'exprimer dans le dossier WPROL. Ce qui créa un incident de procédure. Les deux présidents nationaux, en l'absence de **Dominique Charlier** parti chercher l'huissier de justice, se montraient intraitables, clamaient que le point 10 avait été traité et qu'il n'était pas question d'en rediscuter au grand désaccord du Brabant wallon.

Bernard Chapelle parvint toutefois à lire son courrier relatif à WPROL :



« Avant de commencer ma lecture, dit-il, une mise au point s'impose. Cette lettre ouverte a été demandée par l'ensemble des membres du comité de l'EPR Hainaut-Brabant wallon. Elle n'a donc pas pour objet, comme certaines personnes le laissaient entendre, de défendre la société 99012 « Le Biset », société de ma région qui a éprouvé beaucoup de difficultés avec WPROL.

Cette mise au point faite, je vais vous expliquer le but de cette lettre ouverte :

1°) Relayer les remarques des amateurs ne sachant pas recevoir leurs résultats dans des délais raisonnables, venir en aide aux membres des comités des sociétés constamment harcelés voire insultés pour la lenteur et l'inexactitude des résultats.

2°) Enfin, les résultats arrivent ! Ouf ! Ce sont alors toutes les réclamations pour les nombreuses erreurs, mauvais classements, mauvaises données. Des amateurs sont classés sans avoir joué, d'autres ayant réalisé de beaux résultats ne sont pas classés. Les pigeons joués ne vous appartiennent pas. Je pourrais en citer bien d'autres.

3°) Des amateurs ont arrêté de jouer. D'autres qui avaient gagné de l'argent, mais à qui il était impossible de payer leurs gains faute de liste de prix, n'ont plus voulu avancer d'argent pour payer les mises des concours suivants. Une comptabilité supplémentaire pour les membres des comités des sociétés en découlait et de nombreuses disputes éclataient dans les locaux.

Autre conséquence désastreuse des concours internationaux, les organisateurs étrangers mettent nos capacités en doute. Nous passons pour des nuls face aux amateurs étrangers et face aux nôtres. La Belgique, berceau de la colombophilie mondiale possédant une expertise mondialement reconnue, qui renie tout son savoir-faire en confiant son « administration » à un pays étranger, c'est du surréalisme. Nous sommes en plein délire.

Quant aux palmarès établis sur base de tels résultats, des questions se posent. Avez-vous déjà comptabilisé le coût pour un mauvais résultat ? A cela, il faut ajouter toutes les heures prestées par le personnel de la RFCB pour sortir de cet imbroglio gigantesque, qui a encore payé çà ? Tous les amateurs ne possédant pas internet ont-ils pu envoyer leurs réclamations ? Les amateurs cités sont-ils à leur vraie place ? Peut-on vraiment envisager la proclamation de résultats exacts ?

*J'ai pu relever un peu d'espoir dans une phrase de Monsieur Van Bockstaele lue sur le PV de la dernière assemblée générale. Je cite le seul texte qu'il a exigé d'ajouter au contrat : « si WPROL n'arrive pas à réaliser les résultats dans un certain délai, la collaboration se termine (« **Coulon Futé** » : à ce moment précis, le président national opina de la tête) ». A cette seule condition, il a accepté de signer le contrat, Je conclurai donc par ces mots : qu'attend-t-on encore ? »* Après l'intervention, le président national demanda à Bernard Chapelle s'il était président de « Le Biset » ce qu'il démentit...

« Des Don Camillo et Peppone » des temps modernes !

A l'instar de ces deux légendaires héros immortalisés par le cinéma, **Jean Delstanche** et **Stefaan Van Bockstaele** échangèrent une première salve de vifs propos après l'intervention de **Bernard Chapelle**. Le président national perdit son sang-froid tout en laissant ouvert son micro pour ne pas permettre à son opposant de prendre la parole. Le gag de l'assemblée !



Après un retour au calme, **Jean Delstanche**, prenant la défense des sociétés, parvint à s'exprimer : « *Au-delà de toutes les graves lacunes dont ont été victimes des colombophiles dégoûtés, et qui viennent d'être énumérées, je me dois de les compléter en signalant les*



dégâts occasionnés au niveau des sociétés elles-mêmes. Non seulement, elles ont eu à subir les mécontentements compréhensibles des colombophiles qui attendaient leurs résultats nationaux et surtout leur argent, mais elles ont surtout été confrontées avec un énorme surplus de travail alors que leurs doléances auprès du responsable WPROL demeuraient pratiquement toujours sans réponses.

La conséquence en est que de nombreux présidents de sociétés sont maintenant confrontés aux doléances des personnes chargées au sein des sociétés de transmettre les informations WPROL et qui, soit ne veulent plus assumer cette mission, soit demandent des augmentations de leurs indemnités vu la surcharge de travail supplémentaire et pénible auquel elles ont été confrontées.

Il est grand temps de revenir en arrière et de ne se lancer dans une modernisation éventuelle, sans coût supplémentaire comme en 2017 de 0,40 € par pigeon enlogé, que lorsque tous les éléments seront bien maîtrisés, avec des intervenants belges et non plus d’Afrique du Sud dans des conditions pas toujours très claires via une société irlandaise.

Arrêtons, nous qui nous proclamons berceau de la colombophilie, de délocaliser toutes les activités de la RFCB en faisant affront à nos firmes, à nos chercheurs, à nos Universités et ce, avec la désapprobation de nos autorités politiques. »

Au terme de son intervention, **Jean Delstanche** demanda un vote sur WPROL ce que n’accepta pas le président national de plus en plus nerveux. « *C’était trop calme en première*



partie, c’était trop beau, je ne comprenais pas », s’exclama-t-il.

Dominique Charlier, entretemps revenu, confirma qu’un point de l’ordre du jour traité ne pouvait pas être réexaminé par la suite. Ce qui ne fit pas pour autant déborder le Brabançon wallon dans sa démarche obstinée de demander un vote de l’assemblée qu’il n’obtint pas finalement. Le président national lui reprocha de formuler des critiques, de ne rien proposer,

lui fit même remarquer qu’il n’aurait pas dû être mandataire de la présente assemblée sans pour autant le prouver. Il lui demanda sa date de naissance. **Jean Delstanche** répondit par un « *le jour de ma naissance* » des plus diplomatiques.

Finalement, pour étayer les refus répétés et mettre un point final au débat, il fut procédé à la lecture de l’article 34 des statuts. Il fut ainsi confirmé que la signature d’un contrat relève de la compétence d’administrateurs et non de l’AG nationale (ses membres n’étant pas des administrateurs). Il faut se remémorer que la dernière réforme administrative a fusionné les Conseil d’Administration National et Conseil de Gérance National de l’époque en l’actuel CAGN comptant cinq administrateurs. Tout était dit ce qui n’empêcha pas **Jean Delstanche**, placide pendant tous les débats, de clamer « *mais que faisons-nous donc ici ?* ».

Le programme sportif pouvait être abordé, les candidats aux élections attendaient déjà dans le couloir depuis un certain temps... la proclamation des résultats.

La copie sportive 2018 !

Le calendrier des concours (inter)nationaux (**annexe 5**) et l’organisation 2018 sont commentés par Dirk Schreel.

En grand fond, Agen et Narbonne proposeront deux catégories (V et Y), Saint-Vincent, Marseille et Perpignan une seule (V et Y réunis), Barcelone une seule (V). Les mises en loges se dérouleront le mardi au lieu du lundi (« **Coulon Futé** » : les Hollandais ne partagent pas ce changement, émettent des réserves au sujet de WPROL dans un récent courrier officiel) sauf pour Barcelone où le dimanche est maintenu par tradition à l'instar du nombre maximum de pigeons par panier. Les transporteurs devront arriver la veille au plus tard à 17 heures.

En fond, Brive et Cahors permuteront ; Montélimar redeviendra épreuve nationale; la date définitive de Jarnac sera décidée en février pour cause de 14 juillet (Fête Nationale Française) ; un Angoulême (V et Y) verra le jour en août ; les quatre premiers concours (Limoges, Valence, Cahors et Brive) proposeront une seule catégorie (V et Y réunis), les quatre suivants (Limoges, Jarnac, Libourne et Tulle) deux (V et Y) ; Valence et Montélimar du CFW (« **CoulonFuté** » : une certitude pour un organisateur) enregistreront la participation d'un bureau d'enlogement au Grand-duché de Luxembourg (si le vainqueur est un amateur grand-ducal, le premier amateur belge sera déclaré vainqueur national).

En grand demi-fond, l'itinéraire 2017 sera reconduit avec un Guéret supplémentaire en fin juin annoncé dès à présent organisé par la RFCB en personne (« **Coulon Futé** » : une première mesure pour amortir le jugement IT Factory ?)

Seront reprises au CSN de février 2018, les propositions pour mise pour frais et nombre maximum de pigeons dans les paniers (**annexe 6**), les problèmes subsistants concernant les distances minimales sur Agen et Marseille, les critères des championnats nationaux 2018. Des instructions pour le transport des pigeons voyageurs 2018 ont été revues. Ainsi, pour les concours en Belgique et les concours en France avec une nuit de panier, 30 cm d'intervalle seront exigés entre le dernier panier supérieur et le plafond du camion. Le début et la fin de saison 2018 ont été fixés : petite vitesse, du 10/03 au 28/10, entraînements à partir du 03/03 ; grande vitesse, du 07/04 au 30/09 ; petit demi-fond, du 05/05 au 01/09 ; pigeonneaux, à partir du 19/05, entraînements à partir du 01/05. A été évoquée la proposition de changer la dénomination du championnat national de petit demi-fond en championnat national de demi-fond où entreront en ligne de compte les distances entre 250,01 km et maximum 500 km (« **Coulon Futé** » : les concours AWC seront concernés dans ce cas de figure) sans pouvoir reprendre les concours nationaux.

Avant de faire ouvrir la salle, **Stefaan Van Bockstaele** demanda à l'assemblée si la proclamation des résultats pouvait être filmée. La requête fut refusée à une large majorité, ce qui suscita la seule intervention de **Francine Lageot**, soucieuse de faire reconsidérer la décision prise, suite au retour d'une personne dans l'hémicycle. Le président national refusa l'initiative en restant logique avec une position antérieure.



Le moment tant attendu !

Ainsi donc, après le traitement du volet sportif qui sera revu en février prochain par le CSN et l'AG pour approbation, les portes de la salle s'ouvrirent aux candidats entérinés par le CAGN, venus en très grand nombre, pour leur permettre d'assister à la proclamation officielle des résultats des élections 2018-2024 dépouillées par l'huissier de justice mandaté.



Dans un silence religieux (le stress était perceptible chez des candidats), l'homme de loi commença par annoncer qu'il reçut au total 11.386 bulletins (20.815 possibles), ce qui représente un taux de participation de 54,7 %. De manière pondérée et méthodique, avec le support d'un power-point, il annonça en premier les résultats enregistrés dans les deux EPR francophones avant d'aborder ceux des EP flamandes.



Aucune manifestation n'a été perçue pendant la proclamation. Au terme de celle-ci, « Coulon Futé » s'empressa de quitter l'hémicycle pour gagner une salle de travail

jouxtant le bureau présidentiel pour livrer en premier sur la toile les résultats complets, toujours accessibles dans le fichier « **Les affiliés ont décidé !** » de la rubrique **Potins**.

Le président **Van Bockstaele**, accompagné par **Geert Philips**, s'isolait sans tarder dans son bureau. Quelques instants plus tard, il était rejoint par **Francine Lageot**.

Prochainement, « Coulon Futé » analysera objectivement les résultats comme la déontologie journalistique l'exige...



Annexe 1

Article 43 des Statuts.

Le service comptabilité soumet au trésorier leurs propositions à inscrire au budget des EP/EPR. Le trésorier national, après examen des propositions à inscrire au budget, fixe les budgets des EP/EPR lesquels sont soumis aux différents comités des EP/EPR. Ensuite, ils sont examinés au cours d'une séance du Conseil d'Administration et de Gestion National. Ce dernier portera cet examen à l'ordre du jour de l'assemblée générale nationale laquelle statuera en dernier ressort sur les budgets des EP/EPR. Les EP/EPR seront averties lorsque 50% de leur budget sera épuisé.

Annexe 2

Algemene Vergadering KBDI Assemblée Générale RFCB

4. BOEKHOUDING / COMPTABILITE BEGROTING PE/SPE - BUDGET EP/EPR

PE	Comité	x4 vergaderingen	Aantal leden x rest.	TOTAAL
Oost-Vlaand.	258,68	1034,72	5135 x 0,483 = 2480,00	3514
West-Vlaand.	153,29	613,16	3000 x 0,483 = 1449,00	2062,16
Antwerpen	196,25	785,00	4378 x 0,483 = 2114,00	2899
Vl.-Brabant	257,83	1031,32	3071 x 0,483 = 1483,00	2514
Limburg	175,45	701,80	2377 x 0,483 = 1148,00	1850
EPR	Comité	x4 réunions	Nombre de membres rest.	TOTAL
BWH	473,68	1894,72	2402 x 0,483 = =1160,00	3055
LNL	672,15	3360,75 (*) (*) 5 réunions	1514 x 0,483 = 731,00	4092

Source : RFCB

Art. 52 dernier § (ajout du texte en rouge)

Au cas où les conditions (prévisions) météorologiques défavorables perdurent jusqu'au deuxième jour après le jour prévu pour le lâcher (généralement le lundi), le convoi peut se déplacer dès le lendemain du jour du lâcher (généralement le dimanche) à partir de midi vers un lieu de lâcher autorisé situé sur la même ligne de vol et à une distance plus courte d'environ 10%. L'organisateur d'un concours national ou interprovincial sollicitera toujours l'avis du Vice-Président précité. Le Service Public Fédéral compétent en sera informé. **Si une de ces obligations n'est pas respectée, le concours sera d'office annulé.**

Art. 83 (modification en rouge)

Tous les pigeons classés doivent demeurer au colombier de l'amateur à disposition pour contrôle par la RFCB ou par l'organisateur, durant minimum 5 jours ouvrables après la clôture du concours pour les concours nationaux, internationaux, interprovinciaux et durant minimum 3 jours ouvrables pour tous les autres concours.

Durant ces jours, le propriétaire doit – à ses risques – donner la volée à ce pigeon, de sorte que le contrôleur puisse constater que le pigeon revient effectivement à son colombier.

Si l'une de ces deux dispositions n'est pas respectée, le pigeon sera retiré du résultat et la mise sera confisquée au profit du concours.

Si un (des) pigeon(s) n'a (n'ont) pas parcouru en volant, à quelque concours que ce soit, et dans les mêmes conditions que les autres concurrents, la distance entre le lieu de lâcher et leurs colombiers respectifs, ou si lors d'un concours se déroulant dans des conditions normales, l'avance d'un (de) pigeon(s) paraît anormale, les organisateurs des dits concours sont tenus d'en informer, par écrit, endéans les 5 jours, le Vice-Président National ayant le Comité Sportif National dans ses attributions (pour les concours nationaux et internationaux) et le conseil de gérance de l'EP/EPR dans laquelle les faits se sont déroulés et de leur soumettre les constatations effectuées et les arguments présentés. Chaque mandataire d'EP/EPR, chaque membre occupant une fonction dirigeante au sein du comité organisateur et/ou de l'entente de sociétés ou de locaux d'enlogement concernés, peut agir en lieu et place de l'organisateur faisant défaut.

Le Conseil de Gérance de l'EP/EPR sera convoqué endéans les 5 jours ouvrables qui suivent les 3 jours ouvrables dont question **au §1 (au lieu de : ci-dessus)** et, sur base des rapports établis par les organisateurs et éventuellement par le contrôleur désigné par le conseil de gérance de l'EP/EPR, se prononcera quant au classement ou déclassément du (des) pigeon(s) en question.

Art. 101 (annonces) – modifications en rouge

Pour TOUS les concours nationaux, chaque amateur devra annoncer l'heure d'arrivée de son premier pigeon constaté par catégorie endéans les 15 minutes à partir de l'heure officielle de constatation (en h, min, sec) par :

- un moyen de communication à son bureau d'enlèvement;
- RFCB-online, le système d'annonces officiel de la RFCB.

Ces annonces mentionneront le numéro exact de la bague en caoutchouc, l'heure de constatation, l'heure d'annonce, la contremarque éventuelle et le nom de l'amateur.

Tous les autres pigeons, doivent, par catégorie, obligatoirement être annoncés dans un délai de 30 minutes à partir de l'heure officielle de constatation (en h, min, sec) via les moyens de communication mentionnés au § 1 ou via RFCB-online (la bague en caoutchouc est obligatoire pour les concours nationaux de grand fond / la bague en caoutchouc est facultative pour les concours nationaux de grand demi-fond et fond) et ce jusqu'à la clôture du concours.

Si les délais respectifs de 15 minutes (pour le premier pigeon par catégorie) ou de 30 minutes (pour tous les autres pigeons) ne sont pas respectés, le pigeon sera classé à l'heure d'annonce de ce pigeon. Si aucune annonce n'est effectuée, toutes les constatations dans la même catégorie (et dans ses doublages) de cet amateur seront annulées.

L'obligation d'annoncer est supprimée pour les amateurs handicapés qui ont déposé une attestation signée par leur médecin, dans laquelle ce dernier atteste que l'amateur concerné ne peut plus effectuer l'annonce imposée par la RFCB, à leur bureau d'enlèvement et à la RFCB et que cette attestation est agréée et approuvée par ces derniers.

Tous les bureaux d'enlèvement devront obligatoirement et immédiatement communiquer téléphoniquement la première annonce à l'organisateur national. La première page des annonces (conforme au modèle de l'organisateur), sera transmise immédiatement par fax à l'organisateur. Cette obligation ne s'applique pas si le système d'annonce officiel, RFCB-online, est utilisé. Les participants observeront strictement les directives de l'organisateur national, sous peine d'annulation et de confiscation de leurs enjeux au bénéfice du concours.

Examen du maintien de la suspension des articles 105 jusqu'à et y compris 111

Suspension des articles 105 jusqu'à et y compris art. 111 concernant l'obligation de payer les 3%. Les obligations administratives, comme prévu aux articles 105 jusqu'à et y compris 111, restent néanmoins maintenues. Cette suspension est d'application sur les ventes (date de la vente) à partir du 01.01.2016 jusqu'à et y compris le 31.10.2018.

Annexe 4



Communiqué de presse

Halle, le 25/10/2017.

Le Conseil d'Administration et de Gestion National décide de **retirer** son approbation du 16/08/2017 par laquelle les concours de Vierzon, Blois, Nevers et Bourges (concours non nationaux) étaient pris en considération pour les critères des championnats nationaux 2017 petit demi-fond Brabant flamand ainsi que le concours de Toury pour le petit demi-fond Liège/Namur/Luxembourg.

Compte tenu de la présente décision, les championnats nationaux 2017 devront, à nouveau, être calculés.

Les amateurs, qui auraient, lors de l'introduction des championnats nationaux 2017, utilisés pour le petit demi-fond, les concours de Vierzon, Blois, Nevers et Bourges du Brabant Flamand, ont la possibilité de les remplacer. Il en va de même pour les amateurs ayant utilisé le Toury de Liège/Namur/Luxembourg pour le petit demi-fond.

Les amateurs concernés doivent introduire les concours de remplacement **avant le 06/11/2017**. Après cette date, aucune modification ne sera acceptée.

Le Conseil d'Administration et de Gestion National,

Source : RFCB <https://www.kbdb.be/fr/nieuws-nl-2>

Annexe 5

Calendrier des concours (inter)nationaux 2018

	<u>Grand Demi-Fond</u>	<u>enlogement</u>	<u>Fond</u>	<u>enlogement</u>	<u>Grand Fond</u>	<u>enlogement</u>
26-5-2018	Bourges I (vieux + yearlings)	24-5-2018				
2-6-2018			Limoges I (vieux/yearlings)	30-5-2018		
9-6-2018	Châteauroux I (vieux + yearlings)	7-6-2018	Valence (vieux/yearlings)	6-6-2018		
16-6-2018			Cahors (vieux/yearlings)	13-6-2018		
22-6-2018					Pau (vieux)	19-6-2018
23-6-2018	Argenton I (vieux + yearlings)	21-6-2018	Brive (vieux/yearlings)	20-6-2018		
29-6-2018					Agen (vieux + yearlings)	26-6-2018
30-6-2018	Guéret (vieux + yearlings) -RFCB	28-6-2018	Montélimar (vieux/yearlings)	27-6-2018		
6-7-2018					Barcelona (vieux)	1-7-2018
7-7-2018	Châteauroux II (vieux + yearlings)	5-7-2018	Limoges II (vieux + yearlings)	4-7-2018		
13-7-2018			Jarnac (vieux + yearlings)	10-7-2018	St Vincent (vieux/yearlings)	10-7-2018
14-7-2018			OU			
15-7-2018			Jarnac (vieux + yearlings)	12-7-2018		
20-7-2018					Marseille (vieux/yearlings)	17-7-2018
21-7-2018	Argenton II (vieux + yearlings)	19-7-2018	Libourne (vieux + yearlings)	18-7-2018		
27-7-2018					Narbonne (vieux + yearlings)	24-7-2018
28-7-2018			Tulle (vieux + yearlings)	25-7-2018		
3-8-2018					Perpignan (vieux/yearlings)	31-7-2018
4-8-2018	Bourges II (vieux + yearlings + pigeonneaux)	2-8-2018	Angoulême (vieux + yearlings)	4-8-2018		
11-8-2018	Châteauroux III (vieux+yearlings+pigeonneaux)	9-8-2018				
18-8-2018						
25-8-2018	Argenton III (vieux/yearlings + pigeonneaux)	23-8-2018				
1-9-2018						
8-9-2018	Châteauroux IV (vieux/yearlings + pigeonn.)	6-9-2018				

Les transporteurs doivent arriver sur le lieu de lâcher au plus tard à 17h00 le jour avant le lâcher.

Source : RFCB

Annexe 6

**INLEG VOOR KOSTEN NATIONALE en INTERNATIONALE WEDVLUCHTEN
2018
MISES POUR FRAIS CONCOURS NATIONAUX et INTERNATIONAUX**

AGEN (Bordeaux)	3,20 EURO	LIMOGES	2,00 EURO
ARGENTON	1,75 EURO	MARSEILLE	3,35 EURO
BARCELONE prix au résultat 2,50 € prijs op resultaat 2,50 €	5,00 EURO	MONTAUBAN	2,50 EURO
BOURGES	1,75 EURO	MONTELMAR	2,50 EURO
BRIVE	2,00 EURO	MONTLUCON	1,75 EURO
CAHORS	2,50 EURO	NARBONNE	3,35 EURO
CHATEAUROUX	1,75 EURO	PAU	5,00 EURO
GUERET	1,75 EURO	PERPIGNAN	3,45 EURO
JARNAC	2,00 EURO	ST. VINCENT (St. Jean de Marsacq)	3,35 EURO
LA SOUTERRAINE	1,75 EURO	TULLE	2,00 EURO
LIBOURNE	2,50 EURO	VALENCE	2,50 EURO

PAU: voorstel 3,45 EURO (= identieke afstand Perpignan) – inrichter vraagt de inleg van 5,00 EURO te behouden
proposition 3,45 EUR (distance identique à Perpignan) – organisateur demande de maintenir la mise pour frais à 5,00 EUR

Source : RFCB

1/2

Annexe 6

**2018
CONCOURS NATIONAUX & INTERNATIONAUX – NOMBRE MAXIMUM DE PIGEONS DANS LES PANIERS (plastiques)**

Lossingsplaats Lieux de lâcher	Maximum aantal duiven in de manden Nombre maximum de pigeons dans les paniers
GROTE FOND/GRAND FOND	
AGEN (Bordeaux)	18
BARCELONA	16
MARSEILLE	18
NARBONNE	18
PAU	18
PERPIGNAN (Elne)	18
ST. VINCENT	18
FOND	
BRIVE	18
CAHORS	18
JARNAC	18
LIBOURNE	18
LIMOGES	18
MONTAUBAN	18
MONTELMAR	18
TULLE	18
VALENCE	18
GROTE HALVE FOND GRAND DEMI_FOND	
ARGENTON	22
BOURGES	22
CHATEAUROUX	22
GUERET	22
ISSOUDUN	22
LA SOUTERRAINE	22
MONTLUCON	22

Source : RFCB

1/2